

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 8 mai 2026, à 10 h 30, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Émilie Côté et M. Mathieu Labrecque.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Nomination d'un procureur pour représenter la Municipalité devant la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Marie – constats délivrés par les officiers et mandataires de la Municipalité;
- Dépôt du projet Frigo-Partage, mobilisation d'une communauté dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité en Chaudière-Appalaches.

95-05-2026

NOMINATION D'UN PROCUREUR POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DEVANT LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE – CONSTATS DÉLIVRÉS PAR LES OFFICIERS ET MANDATAIRES DE LA MUNICIPALITÉ :

Considérant que la Municipalité a mandaté la firme Morency, Société d'avocats, S.E.N.C.R.L. pour la représenter à titre de procureur devant la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Marie, et ce, à compter du 1er février 2025 pour les constats délivrés par la Sûreté du Québec en vertu de la résolution no. 13-01-2025;

Considérant que la Municipalité souhaite retenir cette même firme pour la représenter pour les dossiers en lien avec des constats d'infraction délivrés par des officiers, employés et fonctionnaires de la Municipalité ou par ses mandataires (ex. contrôleur animalier) et traités par la Cour municipale;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard mandate dès maintenant la firme Morency, Société d'avocats, S.E.N.C.R.L. pour la représenter à titre de procureur devant la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Marie pour les dossiers en lien avec des constats d'infraction délivrés par des officiers, employés et fonctionnaires de la Municipalité ou par ses mandataires (ex. contrôleur animalier).

96-05-2026

DÉPÔT DU PROJET FRIGO-PARTAGE, MOBILISATION D'UNE COMMUNAUTÉ DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ EN CHAUDIÈRE-APPALACHES:

Considérant que la Municipalité désire déposer le projet Frigo-Partage, mobilisation d'une communauté dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité en Chaudière-Appalaches;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard autorise le dépôt du projet Frigo-Partage, mobilisation d'une communauté dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité en Chaudière-Appalaches, puis autorise la directrice des communications et de la vie communautaire, Mme Johanne Beauseigle, à signer les documents relatifs et à agir en son nom.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière